



**SOUTIEN AU
PROJET TEPOS DE
LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
L'OISANS**

**TERRITOIRE A
ENERGIE POSITIVE**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/57

L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 06 octobre 2017

PRESENTS : MM. COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, VIN Daniel ;

EXCUSÉS : MICHEL Gilbert (pouvoir à Florence GONON), PINATEL François (pouvoir à Roger GIRAUD) ;

Secrétaire de séance : BEAUME Hugues.

La communauté de communes a adopté à l'unanimité un Plan Climat Energie Territorial (PCET) le 30 juin 2016. Les actions déjà engagées visent à atteindre une sobriété énergétique, une meilleure performance énergétique, associée à l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique consommé. L'Oisans propose de renforcer son engagement dans la démarche de transition énergétique.

La Communauté de communes a été labélisée le 20 avril 2017 Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en devenant par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Afin de concrétiser cette labellisation, la CCO souhaite déposer un dossier régional Territoire à Energie Positive (TEPOS) en octobre 2017. La labellisation TEPOS permet de bénéficier de soutiens supplémentaires de l'ADEME et de la Région Rhône Alpes.

L'objectif TEPOS vise à engager les territoires dans une démarche de transition énergétique sur une trajectoire permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050, en travaillant sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

A l'échelle communale, différentes actions ont été engagées ou sont prévues dans cette perspective :

- en matière d'économie d'énergie, travaux en cours : rénovation éclairage public au village, travaux d'isolation de la toiture du bâtiment mairie/école et du four communal ;
- en matière d'économie d'énergie, travaux réalisés : coupure de l'éclairage public aux hameaux de Singuigneret et des Aymes de 23h à 5h ; atténuation de 60 % de l'éclairage public au village ;
- en matière de production ou d'utilisation d'énergie renouvelable : Travaux prévus : construction d'une centrale hydroélectrique sur la Romanche, installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la bergerie communale ; Installations déjà existantes : retenue d'eau du Chambon pour la production électrique et microcentrale GEG sur le Ferrand.



Aussi, Monsieur le Maire propose que la commune apporte son soutien à la candidature intercommunale et s'engage par ses actions propres à participer à la mise en œuvre des trajectoires énergétiques qui seront dégagées dans le cadre de cette candidature.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'APPORTER son soutien entier à la démarche engagée et à la mise en œuvre des actions qui auront été retenues à l'issue des différentes études dans le cadre du projet ;

D'ASSURER la Communauté de Communes de son investissement dans la limite des compétences et de son territoire pour l'aider à devenir un territoire à énergie positive.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Le Maire,
Bernard MICHEL

